

ABIVAX

**Rapport du commissaire aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

(Période du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021)



Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle

(Période du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021)

Aux Actionnaires
ABIVAX
5, Rue De La Baume
75008 PARIS 8EME

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société ABIVAX, relatifs à la période du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes semestriels. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine de la société et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 28 septembre 2021

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Cédric Mazille



COMPTES INTERMEDIAIRES

en milliers d'euros

ABIVAX

(SA)

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Bilan au 30/06/2021



5 RUE DE LA BAUME

75008 PARIS

SIRET : 79936371800013

NAF : 7211Z

Etats financiers

Bilan Actif

Bilan Actif – en milliers d’euros	30/06/2021			31/12/2020
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	110	14	95	97
Fonds commercial	32 745	740	32 005	32 005
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels	370	326	44	63
Autres immobilisations corporelles	143	108	35	37
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	206		206	221
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 330		1 330	1 207
TOTAL (I)	34 904	1 188	33 716	33 630
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	4 000		4 000	
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	4		4	4
Autres	12 725		12 725	8 037
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
Actions propres				
Autres Titres	6		6	6
<i>Instrument de Trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	4 339		4 339	29 296
<i>Charges constatées d'avance</i>	305		305	324
TOTAL (II)	21 378		21 378	37 667
Ecarts de conversion actif (V)				1
TOTAL GENERAL ACTIF (I à V)	56 282	1 188	55 094	71 298

Bilan Passif

Bilan passif – en milliers d’euros	30/06/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital social individuel dont versé : 146 712.37	147	143
Prime d'émission, de fusion, d'apport	49 468	42 073
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	(37 551)	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(16 531)	(37 551)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	(4 467)	4 665
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	6 841	13 235
Autres		
TOTAL (I bis)	6 841	13 235
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	33	1
Provisions pour charges		
TOTAL (II)	33	1
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires	26 799	28 982
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 000	5 000
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 868	17 408
Dettes fiscales et sociales	2 003	1 987
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		3
Autres dettes	18	9
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	52 687	53 389
Ecarts de conversion passif (IV)		7
TOTAL GENERAL PASSIF (I à IV)	55 094	71 298

Compte de résultat

Compte de résultat	Au 30/06/2021			Au 30/06/2020
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
Chiffre d'affaires Net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues			9 627	1 587
Reprises sur amortis. et provisions, transferts de charges			11	44
Autres produits			2	1
TOTAL (I)			9 640	1 633
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				1
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes *			22 738	13 158
Impôts, taxes et versements assimilés			65	55
Salaires et traitements			2 578	2 165
Charges sociales			988	800
Dotations aux amortissements sur immobilisations			32	33
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			33	
Autres charges			100	45
TOTAL (II)			26 534	16 258
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				3
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			(16 894)	(14 625)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges			1	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL (V)			1	
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions			314	240
Intérêts et charges assimilées			1 034	723
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
TOTAL (VI)			1 348	963
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			(1 347)	(963)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			(18 241)	(15 588)

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Au 30/06/2021	Au 30/06/2020
Produits Exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	99	167
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL (VII)	99	167
Charges Exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	99	166
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	(1 611)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	9 740	1 799
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	26 271	17 221
BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	(16 531)	(15 422)

Tableau des flux de trésorerie

en milliers d'euros	06/2021	12/2020	Variation
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat d'exploitation	-16 894	-38 008	21 114
<i>Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>			
+ Amortissements provisions (à l'exclusion des provisions sur actif circulant)	65	66	-1
= Résultat brut d'exploitation	-16 829	-37 942	21 113
<i>Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation</i>			
- Variation des stocks			
- Variation des créances d'exploitation	-4 000	-3	-3 997
+ Variation des dettes d'exploitation	1 460	6 865	-5 405
= Flux net de trésorerie d'exploitation	-19 369	-31 080	11 711
<i>Autres encaissements et décaissements liés à l'activité</i>			
- Frais financiers	-1 034	-1 547	513
+ Produits financiers			0
- Impôts sur les sociétés			0
- Charges exceptionnelles liées à l'activité			0
+ Produits exceptionnels liés à l'activité			0
- Variation des autres créances liées à l'activité	-3 382	2 659	-6 041
+ Variation des autres dettes liées à l'activité	22	145	-123
= Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	-23 764	-29 823	6 059
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT			
- Acquisitions d'immobilisations	-129	-898	769
+ Cessions d'immobilisations	222	616	-394
+ Réduction d'immobilisations financières			0
+/- Variation des dettes et créances relatives aux investissements	-124	-294	170
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-31	-575	544
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT			
+ Augmentation de capital en numéraire et versements par les associés	7 398	26 395	-18 997
- Réduction de capital			
- Dividendes versés			
+ Emissions d'emprunts et avances remboursables encaissées		26 948	-26 948
- Remboursements d'emprunts et avances remboursables	-8 561	-3 414	-5 147
+ Subventions d'investissements reçues			
+/- Variation des dettes et créances relatives aux opérations de financement			0
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement ©	-1 163	49 929	-51 092
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)	-24 957	19 531	-44 488
+ Trésorerie d'ouverture	29 302	9 771	19 531
+ Trésorerie des sociétés absorbées			0
= Trésorerie de clôture	4 345	29 302	-24 957

Annexes

Annexe aux comptes intermédiaires

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Note 1 – LA SOCIETE

Abivax vise à moduler le système immunitaire de l'organisme pour traiter les patients atteints de maladies inflammatoires chroniques, d'infections virales et de cancer. Entreprise de biotechnologie en phase clinique, Abivax utilise ses trois plateformes pour découvrir et optimiser des candidats médicaments, dont deux sont couramment testés dans des différents essais cliniques pour traiter les maladies inflammatoires de l'intestin, la polyarthrite rhumatoïde, le VIH et le cancer du foie. Les candidats médicament anti-inflammatoires, antiviraux et les immunothérapies développées par Abivax sont issus de trois plateformes technologiques propriétaires :

1. **Une plateforme « Modulation de la biogénèse d'ARN »** basée sur des technologies mises au point conjointement avec le CNRS (Montpellier, France) et l'Institut Curie (Orsay, France). Cette plateforme a généré outre l'ABX464, une chimiothèque de plus de 2 200 petites molécules agissant sur les phases de maturation de l'ARN, afin de bloquer précisément les mécanismes de reproduction des virus, grâce à des modes d'action nouveaux. ABX464 est la molécule phare issue de cette plateforme. Initialement ciblait le virus du VIH, cette molécule a montré une action sur le processus d'épissage de l'ARN, générant en complément un effet anti-inflammatoire qui a mené l'entreprise à évaluer son potentiel davantage dans les maladies inflammatoires. Cette plateforme a également généré différentes molécules ciblant des virus comme le Virus Respiratoire Syncytial, la Dengue avec des premières molécules actives identifiées.
2. **Une plateforme « Stimulation Immunitaire »** fondée sur une propriété intellectuelle licenciée auprès du Scripps Research Institute (États-Unis). Cette plateforme s'intéresse à des composés agonistes des « iNKT » qui stimulent la réponse immunitaire au niveau humoral et cellulaire. Ces composés ont des applications cliniques en oncologie et dans les maladies infectieuses. Le produit cible issu de cette plateforme, ABX196, a démontré son innocuité dans une étude de phase 1 sur des volontaires sains. Dans un développement préclinique, ABX196 a montré sa capacité à faire évoluer les tumeurs non-répondantes au traitement par 'checkpoint inhibitors' (inhibiteur de point de contrôle) en tumeurs répondantes.
3. **Une plateforme « Anticorps Polyclonaux »** basée sur la génération d'anticorps neutralisants dont le candidat médicament phare, ABX544, visait à traiter et prévenir les infections dues au virus Ebola. En raison de l'approbation du vaccin ERVEBO® (Ebola Zaire Vaccine, Live) et de la difficulté d'accès aux financements publics, Abivax a décidé de mettre fin au développement de cette molécule, mais la plateforme reste à la disposition de l'entreprise et peut être réactivée à tout moment.

Abivax mène ses activités de R&D principalement à Montpellier et possède son siège à Paris. Elle compte 29 collaborateurs sur les deux sites. L'équipe dirigeante d'Abivax bénéficie d'une grande expérience dans le développement et la commercialisation de produits biopharmaceutiques sur les maladies inflammatoires, les maladies infectieuses et les antiviraux. La Société dispose d'un comité scientifique de renommée internationale et d'un conseil d'administration constitué de membres avec une solide expérience acquise au sein de grands laboratoires pharmaceutiques et de fabricants internationaux de vaccins.

Abivax priorise actuellement les études de son programme de développement clinique avec ABX464 et, en fonction de la décision prise par rapport à cette priorisation à venir, concentre ses efforts sur les points suivants :

- **Poursuite du programme de développement clinique d'ABX464**, avec une priorité donnée au traitement de la rectocolite hémorragique.
- **Poursuite du programme de développement clinique d'ABX464** dans d'autres maladies inflammatoires chroniques, dont la maladie de Crohn et la polyarthrite rhumatoïde, en fonction des conclusions de la priorisation du programme de développement clinique d'ABX464 à venir au cours du quatrième trimestre 2021.
- **Poursuite d'autres indications thérapeutiques d'ABX464** selon la pertinence des données scientifiques et **recherche de molécules dérivées potentielles d'ABX464** en fonction des conclusions de la priorisation du programme de développement clinique d'ABX464 à venir au cours du quatrième trimestre 2021.
- **Poursuite de l'essai clinique de phase 1/2 sur le traitement de l'hépatocarcinome avec comme candidat médicament, ABX196**. Actuellement, la consolidation des données de l'étude de la phase d'escalade de dose est en cours. Sous réserve que les résultats se révèlent positifs, la décision sur la prochaine étape de développement clinique sera prise en fonction également de la disponibilité des moyens financiers nécessaires ou de l'opportunité de conclure un accord de licence.
- **Enfin, recherche de nouvelles molécules** visant à traiter les infections virales majeures (plateforme « Modulation de la biogénèse d'ARN »), en fonction des conclusions de la priorisation du programme de développement clinique d'ABX464 à venir au cours du quatrième trimestre 2021.

Note 2 – FAITS MARQUANTS DU SEMESTRE

Plateforme « Modulation de la biogénèse d'ARN »

ABX464

Abivax publie dans « Drug Discovery Today » un article sur le mécanisme d'action d'ABX464 et sur sa capacité à apporter une amélioration majeure dans le traitement des maladies inflammatoires – janvier 2021

Abivax a été invité à publier un article le 5 janvier 2021 dans le prestigieux journal « Drug Discovery Today » au sujet de « L'induction spécifique et sélective du miR-124 par ABX464 dans des cellules immunitaires : une thérapie qui redéfinit le traitement des maladies inflammatoires ».

Rectocolite hémorragiquePhase 2a**Abivax publie dans la prestigieuse revue « Gastroenterology » les résultats de l'étude de phase 2a évaluant ABX464 en induction et maintenance dans la rectocolite hémorragique – mars 2021**

L'article revu par le comité de lecture de « Gastroenterology », confirme la qualité et la solidité des données cliniques démontrant la bonne tolérance ainsi que l'efficacité à long terme d'ABX464 administré quotidiennement par voie orale chez les patients atteints de la rectocolite hémorragique (RCH) modérée à sévère.

Polyarthrite rhumatoïdePhase 2a**Abivax annonce d'excellents résultats d'efficacité et de tolérance avec 50 mg d'ABX464 pour le traitement de la polyarthrite rhumatoïde – juin 2021**

Abivax a annoncé le 23 juin 2021 d'excellents résultats dans l'étude clinique d'induction de phase 2a d'ABX464, administré en association avec du méthotrexate (MTX), dans le traitement de la polyarthrite rhumatoïde (PR). 60 patients qui présentaient une réponse insuffisante au méthotrexate et/ou aux inhibiteurs TNF α ont participé à cette étude.

Basé sur ces résultats, Abivax se prépare à démarrer un programme clinique de phase 2b dans la polyarthrite rhumatoïde début 2022.

Rectocolite hémorragiquePhase 2b**Abivax termine le traitement du dernier patient de l'étude d'induction de phase 2b avec ABX464 dans la rectocolite hémorragique - avril 2021**

Abivax a annoncé le 14 avril 2021 avoir terminé son étude d'induction de phase 2b menée sur 16 semaines avec ABX464 ou placebo pour le traitement de la rectocolite hémorragique (RCH) modérée à sévère.

Abivax organise une présentation en webcast sur ABX464 comme traitement potentiel de la rectocolite hémorragique – avril 2021

Abivax annonce le 19 avril 2021 la présentation « Key Opinion Leader » (KOL) en webcast sur ABX464 comme traitement potentiel de la rectocolite hémorragique (RCH) le 20 avril 2021, en amont de la communication des résultats de l'étude d'induction de phase 2b dans la RCH.

Abivax annonce d'excellents résultats d'efficacité et de tolérance d'ABX464 de l'essai clinique de phase 2b pour le traitement de la rectocolite hémorragique et prévoit d'initier la phase 3 – mai 2021

Abivax a annoncé le 24 mai 2021 les résultats positifs de l'étude clinique d'induction de phase 2b ainsi que des données préliminaires positives de la phase de maintenance dans la rectocolite hémorragique (RCH). 254 patients atteints de RCH modérée à sévère ont été traités avec ABX464. Les premières données de cette phase 2b ont montré une efficacité clinique statistiquement significative en prenant en compte tous les patients (ITT) sur le critère d'analyse principal et les critères secondaires clés ainsi qu'un bon profil de tolérance d'ABX464 pendant les 8 semaines du traitement d'induction. Seul un très faible pourcentage de patients, soit 9%, a arrêté l'étude prématurément, et ce malgré la situation causée par la pandémie de COVID-19. Les données intermédiaires provenant de 51 premiers patients traités avec ABX464 dans l'étude de maintenance en ouvert ont montré une amélioration encore accrue et durable

de la rémission clinique et des résultats endoscopiques après 48 semaines. Abivax prévoit que le programme clinique de phase 3 avec ABX464 dans le traitement de la rectocolite hémorragique débute avant la fin de l'année 2021.

Le comité de pilotage de l'essai clinique (Pr Séverine Vermeire, Pr William Sandborn et Pr Bruce Sands), qui s'est réuni le 22 mai 2021 a revu et approuvé les premiers résultats de la phase 2b d'induction et de maintenance ainsi qu'émis les premières conclusions correspondant à ces résultats.

COVID

Phase 2B/3

Abivax se conforme aux recommandations du DSMB d'arrêt de l'étude clinique miR-AGE de phase 2b/3 dans la COVID-19 en raison d'un manque d'efficacité – mars 2021

L'étude internationale miR-AGE de phase 2b/3 (ABX464-401) avait d'ores et déjà recruté 500 patients COVID-19 à risque élevé, sur les 1 034 prévus. L'essai clinique à la méthodologie rigoureuse, conduit de manière randomisée, en double aveugle et contrôlé contre placebo évaluait la capacité d'ABX464 de prévenir la progression vers la forme grave de la maladie chez les patients.

La recommandation du DSMB est basée sur une analyse intermédiaire évaluant les données de 305 patients COVID-19 à risque élevé qui ont terminé le traitement. La comparaison des données générées chez les patients traités avec ABX464 versus le groupe placebo n'a pas démontré de différence sur le taux de progression vers une maladie sévère entre le groupe placebo et le groupe ABX464. Par ailleurs, ABX464 s'est relevé sûr et bien toléré chez ces patients COVID-19 à risque élevé.

Le Dr Eric Cua, Infectiologue au Centre Hospitalier Universitaire de Nice et coordinateur principal de l'étude miR-AGE, dit : « L'objectif de cette étude rigoureuse et conduite selon les règles de l'art était de prévenir l'évolution vers une maladie sévère dans un contexte aigu caractérisé par l'hyper-inflammation et l'orage cytokinique. Grâce à une méthodologie rigoureuse de l'essai, nous pouvons faire confiance aux résultats de l'analyse intermédiaire qui ont conclu à la futilité d'une poursuite de l'étude. L'analyse confirme la bonne tolérance d'ABX464. »

Le Professeur Hartmut J. Ehrlich, M.D., directeur général d'Abivax, dit : « L'essai miR-AGE est basé sur une justification scientifique solide et a été conçu avec l'apport du comité de pilotage de l'étude très expérimenté. Cet essai avait pour objectif d'évaluer la tolérance et l'efficacité d'ABX464 dans la prévention des formes sévères et le décès des patients COVID-19 à risque élevé. Bien que ce résultat soit décevant, les données positives de tolérance d'ABX464 chez ces patients fragiles seront très utiles pour les étapes à venir. [...]. Par ailleurs et pour rappel, ABX464 s'est montré très efficace dans le traitement de l'inflammation « chronique » selon les critères cliniques, endoscopiques et histologiques dans la rectocolite hémorragique, confirmé par les résultats de la phase 2a publié en mars 2021 dans un article dans « Gastroenterology » revu par les experts du domaine. Ces résultats obtenus dans la prévention de l'inflammation aiguë survenant dans la COVID-19 ne sont pas transposables à un contexte de maladie inflammatoire chronique et en cela n'hypothèquent pas le potentiel succès d'ABX464 dans ces maladies. »

Cette décision n'a pas ainsi d'impact sur le développement d'ABX464 dans les maladies inflammatoires chroniques.

Général**Abivax nomme le Dr Sophie BIGUENET en tant que Directrice Médicale. – mars 2021**

Abivax a annoncé le 1er mars 2021 la nomination du Dr Sophie Biguenet en tant que Directrice médicale à compter du 1er mars 2021. Le Dr Biguenet dispose de 25 ans d'expérience dans le secteur académique ainsi que dans l'industrie biopharmaceutique. Elle apporte une grande expertise internationale dans le développement clinique, ayant mené à terme l'enregistrement de nombreux nouveaux médicaments dans différents domaines thérapeutiques, notamment dans l'immunologie, la virologie et les maladies du foie. Dans le cadre de ses nouvelles fonctions, le Dr Biguenet succède au Dr Jean-Marc Steens, qui prendra sa retraite au cours des prochains mois après six ans en tant que Directeur Médical d'Abivax.

Note 3 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**Abivax annonce le succès de son augmentation de capital sursouscrite de 60 millions d'euros et de l'émission d'obligations convertibles de 25 millions d'euros, pour un financement total de 85 millions d'euros – juillet 2021**

Abivax a annoncé le 23 juillet 2021 la finalisation d'une augmentation de capital réservée sursouscrite d'environ 60 millions d'euros par émission de 1 964 031 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro par action, représentant 13,34% de son capital actuel, à un prix de souscription de 30,55 euros par action et d'une émission d'obligations senior non garanties convertibles échangeables en actions nouvelles ou existantes à échéance au 30 juillet 2026 d'un montant de 25 millions d'euros. Le produit de la Transaction servira principalement à financer l'avancement des essais cliniques d'ABX464 dans les maladies inflammatoires chroniques et à étendre sa trésorerie jusqu'au deuxième trimestre 2022.

Abivax reçoit l'autorisation pour la conduite d'une étude de phase 1 chez des volontaires sains japonais afin d'inclure le Japon dans son programme global de phase 3 dans la rectocolite hémorragique – août 2021

Abivax a annoncé le 17 août 2021 que l'agence japonaise des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux (Japanese Pharmaceuticals and Medical Devices Agency - PMDA) a approuvé l'essai clinique de phase 1 d'ABX464 qui sera conduit chez des volontaires sains japonais. Cet essai est en effet nécessaire réglementairement dans le cadre du développement clinique afin de confirmer le profil pharmacocinétique (PK) d'ABX464 chez les volontaires sains japonais. Sous réserve que les résultats de cette étude de phase 1 soient positifs, Abivax sera autorisée à inclure des patients japonais directement dans son programme de développement clinique global de phase 3 d'ABX464 dans le traitement de la RCH.

Abivax communique des données cliniques supplémentaires et fait le point sur la stratégie de développement d'ABX464 dans la rectocolite hémorragique – septembre 2021

Abivax a communiqué le 14 septembre 2021 sur sa stratégie de développement de sa molécule phare ABX464 dans la RCH et a annoncé des données supplémentaires soutenant les premiers résultats positifs de la phase 2b récemment annoncés. Les dernières analyses supplémentaires confirment et renforcent l'efficacité et la bonne tolérance d'une administration quotidienne d'ABX464 par voie orale après 16 semaines, déjà observées après le traitement d'induction de 8 semaines.

Note 4 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes intermédiaires de la société Abivax pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2021 ont été arrêtés le 21 septembre 2021 par le Conseil d'Administration. Ces comptes sont composés d'un bilan dont le total est de 55 094 K€, d'un compte de résultat faisant apparaître une perte de 16 531 K€, d'un tableau des flux de trésorerie, d'un tableau de variation des capitaux propres et de l'annexe regroupant les présentes notes d'information complémentaires.

Les comptes intermédiaires sont présentés en milliers d'euros. Sauf mention contraire, les informations chiffrées fournies en annexe sont exprimées en milliers d'euros.

Règles générales

Les comptes intermédiaires au 30 juin 2021 ont été établis selon les normes définies par le Règlement ANC n°2015-06, et en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation : L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration malgré les pertes accumulées depuis la création de la société. Compte tenu du niveau de trésorerie disponible au 30 juin 2021, de la ligne de financement avec Kepler Cheuvreux, de la créance détenue sur BPIFRANCE au titre du financement du solde de programme ABX464 COVID-19, du remboursement du Crédit d'Impôt Recherche 2020 intervenu en août 2021 pour un montant de 2,6 millions d'euros, de l'augmentation de capital de 60 millions d'euros en juillet et de l'émission de 25 millions d'obligations convertibles en juillet, la Société est actuellement financée jusqu'au second trimestre 2022. La Société prévoit d'étendre ses ressources financières jusqu'à la fin du troisième trimestre 2022, par anticipation de la priorisation des programmes cliniques avec ABX464 à venir au cours du quatrième trimestre, et en conservant un accent privilégié sur le programme de phase 3 dans la RCH.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements et dépréciations

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

Malis techniques

Les malis techniques constatés à l'occasion de l'absorption de filiales par Transmission Universelle de Patrimoine sont assimilés à des fonds commerciaux.

Conformément au Règlement ANC 2015-6, ces malis ont été maintenus en fonds commercial et non affectés à des actifs incorporels et corporels apportés car ils correspondent à des dépenses non activées encourues par les sociétés absorbées au cours des exercices précédant les opérations de Transmission Universelle de Patrimoine.

Ces fonds commerciaux ne sont pas amortis car la durée pendant laquelle la société pourra bénéficier des avantages économiques est indéterminée. En effet, ces fonds commerciaux concernent plusieurs projets différents dont les degrés d'avancement sont différents et dont la durée des retombées économiques n'est pas prévisible à ce jour. De ce fait, en l'état actuel des recherches et développements en cours, leur durée d'utilisation n'est pas limitée dans le temps.

Test de dépréciations et perte de valeurs

A chaque clôture, les malis techniques qui découlent des fusions absorptions de Splicos et de Wittycell sont comparés aux valeurs d'inventaire des molécules issues des plateformes technologiques qui leur sont rattachées, respectivement la plateforme technologique « Modulation de la biogénèse d'ARN » ou "épissage" pour Splicos et la plateforme technologique "agonistes iNKT" pour Wittycell. Le mali technique de Zophis a été complètement déprécié au moment de la TUP car le partenariat (Contrat d'option de licence sur brevets avec l'INRA) apporté par Zophis a été abandonné.

Si la valeur d'inventaire des molécules est inférieure au mali technique lui correspondant, une

dépréciation est pratiquée afin de ramener le montant du mali technique figurant dans les comptes à la valeur d'inventaire des projets.

Afin d'estimer la valeur d'inventaire d'un projet, la société prend en compte :

- la valeur actuelle nette ajustée des flux de trésorerie attendus de l'exploitation des molécules ;
- les prix de transactions récentes portant sur l'acquisition ou des accords de licence pour des projets comparables.

En cas d'évolution défavorable majeure dans le développement de la plateforme technologique qui remettrait en cause leur exploitation, une dépréciation du mali technique concerné serait pratiquée. Cette dernière ne pourra pas être reprise en cas d'amélioration ultérieure de la valeur de marché des projets.

Immobilisations financières

Outre les dépôts de garantie, figurent dans ce poste les actions propres Abivax détenues au travers d'un contrat de liquidité.

Les opérations liées au contrat de liquidité sont comptabilisées en conformité avec l'Avis CU CNC n° 98-D et avec le Bulletin CNCC n° 137 - mars 2005 :

- les actions propres sont comptabilisées au coût d'achat dans le poste « Autres Immobilisations Financières – Actions propres ». Une provision pour dépréciation est enregistrée par référence au cours de bourse de clôture au dernier jour de l'exercice si celui-ci est inférieur au coût d'achat. En cas de cession, le prix de revient des actions cédées est déterminé selon la méthode « premier entré – premier sorti ».
- les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées au compte « Autres Immobilisations Financières - Autres créances immobilisées »

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées pour leur contrevaieur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaieur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « Ecart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité ou partiellement.

Du fait de ses relations commerciales avec des prestataires étrangers, la société est exposée au risque de change sur le dollar américain et la livre sterling.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées en fonction des risques connus ou estimés à la date des comptes intermédiaires. Si des risques et pertes ne sont pas mesurables à cette date, une information est donnée en annexe.

Avances remboursables accordées par des organismes publics

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres – Avances conditionnées ». Les autres avances reçues dont le remboursement n'est pas conditionnel, sont présentées en « Emprunts et dettes financières diverses ».

Les intérêts courus sur ces avances sont présentés au passif selon les mêmes règles.

Dettes et frais d'émission d'emprunt

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement.

Les frais d'émission d'emprunt sont portés à l'actif en Charges à répartir et étalées linéairement sur la durée de vie des emprunts concernés.

Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires dont le remboursement est assorti de primes sont comptabilisés au passif en Emprunt obligataires pour leur valeur totale, primes de remboursement incluses. La contrepartie de ces primes est enregistrée en Prime de remboursement des obligations à l'actif et ces primes sont amorties sur la durée de l'emprunt.

Subventions d'exploitation

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention. Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits. Dans le cas où les montants reçus sont supérieurs à ceux acquis, les montants trop perçus apparaissent au passif en produits constatés d'avance.

Charges de sous-traitance et d'études extérieures

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance à des tiers de certaines prestations de recherche est évalué à chaque clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus.

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement de la Société sont comptabilisées en charges sur la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Les anciennes filiales de la Société ont appliqué le même principe. Cependant, du fait de leur absorption par la Société via une Transmission Universelle de Patrimoine ayant pris effet au cours de l'exercice 2014, les dépenses enregistrées avant la date d'effet (31 juillet 2014 pour Wittycell et Zophis ; 31 octobre 2014 pour Splicos) se trouvent intégrées aux malis techniques (Fonds commerciaux) inscrits à l'actif depuis la clôture du 31 décembre 2014.

Frais d'émission de capital

Ces frais sont imputés sur le montant de la prime d'émission afférente à l'augmentation de capital, si la prime est suffisante. Le cas échéant, l'excédent des frais est comptabilisé en charges. L'imputation de ces frais d'émission s'effectue avant effet d'impôts, du fait de la situation structurellement déficitaire de la Société dans sa phase de développement.

Engagements de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier.

Les engagements correspondants ne sont pas provisionnés mais font l'objet d'une mention dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 0,75 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : faible
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TV 88/90)

Crédits d'impôts

Les crédits d'impôts constatés à l'actif en Autres créances comprennent le Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Parmi les autres créances figurent aussi les crédits de TVA dont les remboursements ont été demandés.

Ce crédit d'impôt a été calculé sur la base des opérations effectivement réalisées au cours du 1^{er} semestre 2021 et ne tiennent pas compte des opérations non prévues au 2nd semestre. Le crédit d'impôt recherche sera par exemple nécessairement impacté à la baisse en cas de perception de subventions ou d'avances remboursables pour des projets de recherche et développement. Les subventions et avances remboursables dont la perception au 2nd semestre est certaine ont été déduites du CIR au 30 juin 2021 pour 100% du montant attendu.

Ce crédit d'impôt est imputable sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice au cours duquel il est constaté. En l'absence de bénéfice imposable, la Société, considérée comme une PME au sens communautaire, peut demander leur remboursement immédiat lors du dépôt de la liasse fiscale de l'exercice concerné.

Note 5 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Tableau des immobilisations

En milliers d'euros	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	A la date de situation
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	32 745			32 745
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	110			110
Immobilisations incorporelles	32 855	0	0	32 855
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	420	1	51	370
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	178	8	43	143
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	598	9	94	513
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés (actions propres)	221	108	123	206
- Prêts et autres immobilisations financières	1 207	231	108	1 330
Immobilisations financières	1 428	339	232	1 536
ACTIF IMMOBILISE	34 881	349	326	34 904

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent principalement des malis techniques relatifs aux Transmissions Universelles de Patrimoine réalisées au second semestre 2014.

En milliers d'euros	30/06/2021
Eléments achetés	
Eléments réévalués	
Eléments reçus en apport	32 745
<i>Mali Tup Wittycell</i>	13 586
<i>Mali Tup Zophis</i>	740
<i>Mali Tup Splicos</i>	18 419
Total	32 745

A chaque clôture, les valeurs comptables des mali techniques sont examinées afin d'apprécier s'il existe une quelconque indication que ces actifs ont subi une perte de valeur. Sur la période du premier semestre 2021, aucun événement particulier n'a été identifié. Dès lors, aucune nouvelle évaluation n'a été faite.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent principalement du matériel de laboratoire et de recherche et de matériel informatique.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement :

- aux éléments relatifs au contrat de liquidité souscrit par la société fin juin 2015,
- au dépôt de garantie versé pour les locaux occupés par la société ;
- au dépôt de garantie versé dans le cadre des emprunts obligataires souscrits auprès de Kreos.

Le contrat de liquidité a été signé le 26 juin 2015 pour une durée de 12 mois et renouvelable par tacite reconduction. Le montant versé au prestataire à l'ouverture du contrat a été de 1 000 K€ et les premières opérations permettant de constituer un volant de titres ont été réalisées entre le 26 et le 29 juin 2015. La société a demandé un remboursement en numéraire de 500 K€ en avril 2020.

La société détient, au 30 juin 2021 et via ce contrat de liquidité, 8 900 actions propres soit moins de 10% de son capital, pour un coût d'acquisition de 206 K€. Le solde du compte espèces chez le prestataire est de 321 K€.

Les opérations liées au contrat de liquidité sont reprises dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

En milliers d'euros	Quantité	cours moyen en euros*	Valeur comptable des titres détenus	Autres immobilisations financières
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2019	20 930	11	227	501
Achats	22 488	18,23	410	-410
Ventes	30 618	20,13	616	616
Plus ou Moins-values réalisées			200	
Retrait espèces				-500
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2020	12 800	17	221	207
Achats	4 101	26,41	108	-108
Ventes	8 001	27,77	222	222
Plus ou Moins-values réalisées			99	
Retrait espèces				
SOLDE AU 30 JUIN 2021	8 900	23	206	321

* Valeurs moyennes, au 30/06/2021 par exemple : 23 € = 206 K€/8 900 titres

Le cours de l'action au 30 juin 2021 est de 29,55 euros. La valeur boursière au 30 juin 2021 des titres auto-détenus s'établit donc à 263 K€

Amortissements des immobilisations

En milliers d'euros	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la date de situation
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	12	2		14
Immobilisations incorporelles	12	2	0	14
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	358	20	51	326
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	141	10	43	108
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	499	29	94	434
ACTIF IMMOBILISE	511	32	94	449

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	740			740
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières				
Total	740	0	0	740
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Note 6 – CREANCES

Le total des créances et débiteurs divers à la clôture de l'exercice s'élève à 18 364 K€, 16 922 K€ hors frais d'émission et de sortie liés à l'emprunt Kreos. Le classement détaillé par échéance des créances s'établit comme suit :

En milliers d'euros	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 330		1 330
Créances de l'actif circulant :			
Avances et acomptes versés sur commandes	4 000	4 000	
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres créances clients	4	4	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	4 356	4 356	
Taxe sur la Valeur Ajoutée	3 370	3 370	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers (Subvention à recevoir)	3 279	3 279	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 719	917	802
Charges constatées d'avance	305	305	
Total	18 364	16 232	2 132
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les créances de l'actif immobilisé correspondent au montant disponible sur le contrat de liquidité souscrit par la Société et aux dépôts et cautionnements versés par la Société.

Impôts sur les bénéfices

Le montant total « impôts sur les bénéfices » de 4 356 K€ se répartit ainsi :

- Estimation CIR au 30 juin 2021	1 611 K€
- CIR au 31 décembre 2020	2 575 K€
- Solde sur CIR 2019 à recevoir (intérêts moratoires inclus)	106 K€
- Solde sur CIR 2014 à recevoir (intérêts moratoires inclus)	64 K€

Débiteurs divers

Le montant total « débiteurs divers » de 1 719 K€ se répartit ainsi :

- Frais d'émission d'emprunt	166 K€
- Prime de remboursement des obligations	1 275 K€
- Versements à recevoir sur exercice de BSA	279 K€

Les échéances des débiteurs divers sont réparties de la manière suivante :

En milliers d'euros	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Frais d'émission d'emprunt	166	89	77
Prime de remboursement des obligations	1 275	550	725
Autres débiteurs divers	279	279	
Total	1 719	917	802

Charges à répartir : Frais d'émissions d'emprunt

Les frais d'émission des emprunts obligataires en juillet 2018, juin 2019, octobre et novembre 2020 ont été comptabilisés en charges à répartir et sont rapportés au compte de résultat au même rythme que celui de constatation des intérêts.

Le total des frais est de 396 K€ (dont 50 K€ pour 2020 et après déduction de 10K€ remboursés en 2021 par le souscripteur). Les montants imputés au compte de résultat ont été de 34 K€ en 2018, 75K€ en 2019 et 82K€ en 2020. Le solde à répartir au 30 juin 2021 est de 166 K€ suite à la constatation en charges de 39 K€ correspondant aux frais pour la période de janvier à juin 2021.

Primes de remboursement des obligations

Les primes de remboursement rattachées aux emprunts obligataires émis en 2018, 2019 et 2020 au profit de Kreos ont été comptabilisées à l'actif pour leur montant total de 2 400 K€ et sont reprises au résultat financier au même rythme que les intérêts de l'emprunt.

Le montant imputé au compte de résultat au premier semestre 2021 est de 275 K€. Le montant imputé au compte de résultat en 2018 était de 100 K€, de 317 K€ en 2019 et de 433 K€ en 2020. Le montant restant à imputer figure au bilan pour 1 275 K€ au 30 juin 2021.

Charges constatées d'avance

En milliers d'euros	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Cca exploitation	252		
Cca frais augm. Capital	53		
Total	305		

Les charges constatées d'avance se détaillent de la façon suivante :

- Locations de matériel et de bureaux 75 K€
- Autres charges d'exploitation 107 K€
- Assurances générales et sur essais cliniques 69 K€
- Frais d'augmentation de capital à venir 53 K€

Produits à recevoir

En milliers d'euros	Montant
Factures à établir	4
Débiteurs divers/Subventions à recevoir	3 279
Total	3 283

Note 7 – DISPONIBILITES

En milliers d'euros	30/06/2021	Disponibilité immédiate	Disponibilité à échéance ultérieure
Comptes à terme SICAV/OPCVM	6	6	
Disponibilités	4 339	4 339	
Total	4 344	4 344	0

Note 8 – CAPITAUX PROPRES

Les éléments chiffrés de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

	<u>Nombre d'actions émises</u>	<u>Capital</u>	<u>Primes</u>	<u>BCE/BSA</u>	<u>Report à nouveau</u>	<u>Total</u>
Au 31 décembre 2019	12 201 959	122	104 403	283	-93 032	11 776
Augmentation de capital – CA 28 Octobre 2020	1 620 370	16	27 984			28 000
Augmentation de capital par exercice de BCE/BSA	33 633	0	92			92
Conversion emprunt obligataire Kreos	464 309	5	3 995			4 000
Emission de BSA				0		0
Frais d'émission			-1 651			-1 651
Imputation Report à Nouveau sur prime d'émission			-93 033		93 033	0
Perte 2020					-37 551	-37 551
Au 31 décembre 2020	14 320 271	143	41 790	283	-37 551	4 665
Augmentation de capital par exercice de BCE/BSA	93 966	1	886			887
Equity line Kepler Cheuvreux	257 000	3	6 609			6 612
Frais d'émission			-100			-100
Emission de BSA				0		0
Perte 06/2021					-16 531	-16 531
Au 30 juin 2021	14 671 237	147	49 185	283	-54 082	-4 467

Composition du capital social

L'exercice de 1 000 BCE-2018-1 en date du 4 janvier 2021 donnant lieu à la création de 1 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 10,00 euros pour le porter de 143 202,71 euros à 143 212,71 euros.

L'exercice de 800 BCE-2016-1 en date du 5 janvier 2021 donnant lieu à la création de 800 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 8,00 euros pour le porter de 143 212,71 euros à 143 220,71 euros.

L'exercice de 2 000 BCE-2018-1 en date du 5 janvier 2021 donnant lieu à la création de 2 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 20,00 euros pour le porter de 143 220,71 euros à 143 240,71 euros.

L'exercice de 1 250 BCE-2018-5 en date du 5 janvier 2021 donnant lieu à la création de 1 250 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 12,50 euros pour le porter de 143 240,71 euros à 143 253,21 euros.

L'exercice de 2 000 BCE-2016-1 en date du 7 janvier 2021 donnant lieu à la création de 2 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 20,00 euros pour le porter de 143 253,21 euros à 143 273,21 euros.

L'exercice de 16 400 BSA-2018-1 en date du 8 janvier 2021 donnant lieu à la création de 16 400 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 164,00 euros pour le porter de 143 273,21 euros à 143 437,21 euros.

L'exercice de 1 BCE-2017-3 en date du 11 janvier 2021 donnant lieu à la création de 1 action de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 0,01 euros pour le porter de 143 437,21 euros à 143 437,22 euros.

L'exercice de 1 000 BCE-2018-3 en date du 12 janvier 2021 donnant lieu à la création de 1 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 10,00 euros pour le porter de 143 437,22 euros à 143 447,22 euros.

L'exercice de 1 500 BCE-2016-1 en date du 22 janvier 2021 donnant lieu à la création de 1 500 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 15,00 euros pour le porter de 143 447,22 euros à 143 462,22 euros.

L'exercice de 1 000 BCE-2018-3 en date du 28 janvier 2021 donnant lieu à la création de 1 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 10,00 euros pour le porter de 143 462,22 euros à 143 472,22 euros.

L'exercice de 47 021 BCE-2017-3 en date du 28 janvier 2021 donnant lieu à la création de 47 021 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 470,21 euros pour le porter de 143 472,22 euros à 143 942,43 euros.

L'exercice de 3 000 BCE-2018-3 en date du 1 février 2021 donnant lieu à la création de 3 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 30,00 euros pour le porter de 143 942,43 euros à 143 972,43 euros.

L'exercice de 3 000 BCE-2018-3 en date du 2 février 2021 donnant lieu à la création de 3 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 30,00 euros pour le porter de 143 972,43 euros à 144 002,43 euros.

L'exercice de 4 000 BCE-2018-3 en date du 9 février 2021 donnant lieu à la création de 4 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 40,00 euros pour le porter de 144 002,43 euros à 144 042,43 euros.

L'exercice de 2 000 BCE-2018-3 en date du 22 février 2021 donnant lieu à la création de 2 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 20,00 euros pour le porter de 144 042,43 euros à 144 062,43 euros.

L'exercice de 2 300 BCE-2016-1 en date du 2 mars 2021 donnant lieu à la création de 2 300 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 23,00 euros pour le porter de 144 062,43 euros à 144 085,43 euros.

L'exercice de 2 843 BCE-2018-3 en date du 2 mars 2021 donnant lieu à la création de 2 843 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 28,43 euros pour le porter de 144 085,43 euros à 144 113,86 euros.

L'exercice de 350 BCE-2017-3 en date du 3 mars 2021 donnant lieu à la création de 350 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 3,50 euros pour le porter de 144 113,86 euros à 144 117,36 euros.

L'exercice de 190 000 bons par KEPLER-CHEVREUX sur le mois de mai 2021 donnant lieu à la création de 190 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 1 900 euros pour le porter de 144 117,36 euros à 146 017,36 euros.

L'exercice de 1 BCE-2017-4 en date du 2 juin 2021 donnant lieu à la création de 1 action de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 0,01 euros pour le porter de 146 017,36 euros à 146 017,37 euros.

L'exercice de 22 000 bons par KEPLER-CHEVREUX en date du 3 juin 2021 donnant lieu à la création de 22 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 220 euros pour le porter de 146 017,37 euros à 146 237,37 euros.

L'exercice de 2 500 BCE-2016-1 en date du 15 juin 2021 donnant lieu à la création de 2 500 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 25,00 euros pour le porter de 146 237,37 euros à 146 262,37 euros.

L'exercice de 45 000 bons par KEPLER-CHEVREUX entre le 24 juin 2021 et le 30 juin 2021 donnant lieu à la création de 45 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 450 euros pour le porter de 146 262,37 euros à 146 712,37 euros.

Le Conseil d'Administration a constaté l'ensemble de ces augmentations de capital.

La table de capitalisation ci-dessous donne le détail de l'actionnariat au 30 juin 2021 :

	Nombre d'actions	% non dilué (capital)
Holding Incubatrice Medical Devices	210 970	1,44%
Truffle Capital	5 232 579	35,67%
Sofinnova	1 698 723	11,58%
Direction	150 781	1,03%
Conseil d'administration	778 881	5,31%
Salariés	8 077	0,06%
Consultants*	400	0,00%
Autres**	595 610	4,06 %
Auto contrôle	8 900	0,06 %
Flottant	5 986 316	40,80%
Total	14 671 237	100,00%

**Consultants : ce sont toutes les personnes qui ont un contrat de consultant avec Abivax (consultants scientifiques, stratégiques).*

*** Autres : les actionnaires minoritaires historiques ou titulaires de BSA/BCE, Kepler Cheuvreux (sur la base de la déclaration de franchissement de seuil du 3 juillet 2019), ainsi que des anciens salariés de la Société, des anciens membres du conseil ou certains membres des comités.*

Emission d'instruments financiers dilutifs (BSPCE et BSA)

La société a émis les titres donnant accès à son capital (bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise – BCE – et bons de souscription d'actions – BSA) détaillés dans le tableau présenté ci-après (données au 30 juin 2021)

	Émis	Souscrits	Exercés	Caducs	Solde	Nombre d'actions à émettre
BCE-2014-1	2 750	2 750	2 750	0	0	0
BCE-2014-2	2 750	2 750	1 750	0	1 000	100 000
BCE-2014-3	1 389	1 389	763	626	0	0
BCE-2014-4	984	984	800	0	184	18 400
BCE-2014-5	197	197	28	169	0	0
BCE-2014-6	525	525	197	328	0	0
BCE-2014-7	1 650	1 650	0	1 650	0	0
BCE-2015-9	202 122	202 122	0	202 122	0	0
BCE-2016-1	84 000	84 000	20 609	17 499	45 892	45 892
BCE-2017-1	67 374	67 374	374	0	67 000	67 000
BCE-2017-2	150 000	150 000	0	0	150 000	150 000
BCE-2017-3	101 061	101 061	47 372	52 635	1 054	1 054
BCE-2017-4	67 374	67 374	1	0	67 373	67 373
BCE-2017-5	67 374	67 374	0	0	67 374	67 374
BCE-2018-1	22 000	22 000	4 930	0	17 070	17 070
BCE-2018-2	67 374	67 374	0	0	67 374	67 374
BCE-2018-3	33 687	33 687	16 843	0	16 844	16 844
BCE-2018-4	16 843	16 843	0	0	16 843	16 843
BCE-2018-5	22 000	22 000	2 000	10 000	10 000	10 000
Total BCE	911 454	911 454	98 417	285 029	528 008	645 224
BSA-2014-1	394	394	394	0	0	0
BSA-2014-2	677	677	448	229	0	0
BSA-2014-3	1 172	1 008	228	264	680	68 000
BSA-2014-4	1 315	1 315	473	0	842	84 160
BSA-2014-5	787	787	0	328	459	45 900
BSA-2014-6	52	52	52	0	0	0
BSA-2014-7	81	81	81	0	0	0
BSA-2015-9	122 274	0	0	122 274	0	0
BSA-2015-11	96 924	96 924	0	0	96 924	96 924
BSA-2015-12	82 000	32 800	0	65 600	16 400	16 400
BSA-2017-1	16 400	16 400	0	0	16 400	16 400
BSA-2018-1	49 200	32 800	16 400	16 400	16 400	16 400
BSA-2018-2	32 800	0	0	32 800	0	0
Total BSA	404 076	183 238	18 076	237 895	148 105	344 184
Total BCE+BSA	1 315 530	1 094 692	116 493	522 924	676 113	989 408

La dilution potentielle maximale associée à ces instruments financiers émis au profit de salariés, dirigeants, membres du conseil d'administration ou de comités et consultants externes représente 989 408 actions, générant une dilution potentielle de 6,32 % du capital émis au 30 juin 2021.

Ces instruments dilutifs sont exerçables à un prix préférentiel mais ont une durée de vie limitée et sont exerçables de façon progressive et/ou sous condition de la réalisation d'objectifs préalablement fixés par le conseil d'administration ou par le règlement du plan.

Note 9 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la date de situation
Indemnités fournisseurs				
Autres provisions pour risques et charges		33		33
Provision pour risque de change	1		1	
Total Provisions pour risques et charges	1	33	1	33
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		33		
Financières			1	
Exceptionnelles				

Les autres provisions pour risques et charges correspondent à l'évaluation du risque social et fiscal au 30 juin 2021. Du fait de la situation particulière de certains salariés qui pourrait donner lieu à une interprétation différente de celle retenue par la société et ses conseils, le montant provisionné correspond au risque estimé par la société.

Note 10 – AVANCES CONDITIONNEES ET SUBVENTIONS

Avances remboursables accordées par des organismes publics

	Solde au 31/12/2020	Intérêts courus sur la période	Avances constatées en subventions	Avances remboursées sur la période	Solde au 30/06/2021	Dont Avances conditionnées	Intérêts courus
BPI - Carena	2 392	15			2 408	2 187	220
BPI EBOLA	320			30	290	290	
BPI RNP-VIR	4 123	21			4 143	4 032	111
BPI COVID	6 401	51	6 451				
TOTAL	13 235	87	6 451	30	6 841	6 509	332

1. BPI – Carena

Contrat BPIFRANCE pour financer le projet d'Innovation Stratégique Industrielle dénommé « CARENA » signé avec la société Splicos en 2013. Le contrat prévoit une avance remboursable de 3 830 K€ pour un taux d'avance remboursable de 50% des dépenses totales programmées. Au 30 juin 2021, le montant perçu par la société s'élève à 2 187 K€ dont 1 150 K€ perçus en décembre 2013, 1 008 K€ perçus en septembre 2014 et 29 K€ perçus en juin 2016.

Les retours financiers s'effectueront au moyen de versements déterminés, en fonction des prévisions de chiffre d'affaires généré par l'exploitation directe ou indirecte, des produits ou services issus du projet.

Le montant des échéances de remboursement tient compte d'une actualisation au taux annuel de 1,66% calculé selon les modalités contractuelles.

La société a obtenu un accord de Bpifrance pour un décalage des étapes clés 3 et 4 ainsi que de l'échéancier de remboursement. L'échéancier forfaitaire de remboursement, lié à la réussite du projet, est ainsi le suivant :

Au plus tard le 30 juin 2023	300 K€
Au plus tard le 30 juin 2024	500 K€
Au plus tard le 30 juin 2025	750 K€
Au plus tard le 30 juin 2026	1 100 K€
Au plus tard le 30 juin 2027	1 747 K€
TOTAL	4 397 K€

Ce montant correspond au montant maximum d'avances remboursables prévus initialement par le contrat. Dans le cas où le montant total des avances remboursables effectivement versé par Bpifrance serait inférieur à la somme convenue initialement, les remboursements indiqués ci-dessus seront réduits au prorata des sommes versées.

Le cas échéant, la société devra aussi verser une annuité de 50% du produit généré par la cession des titres de propriété intellectuelle issus du projet, ainsi que de la cession des prototypes, préséries et maquettes réalisées dans le cadre du projet.

Si le remboursement de l'avance est effectué dans les conditions présentées ci-dessus, la société versera à BPIFRANCE, pendant une durée de 5 années consécutives après la date de terminaison de l'échéancier et dès lors qu'elle aura atteint un montant cumulé de chiffre d'affaires hors taxes égal ou supérieur à 50 000 K€, 1,20% du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du projet.

Le montant des versements complémentaires est plafonné à la somme de 6 800 K€.

La période totale incluant les remboursements forfaitaires et le versement de l'intéressement est limitée à 15 ans.

2. BPI EBOLA

Contrat BPIFRANCE et Région Occitanie pour financer un projet de développement d'un traitement contre le virus EBOLA. Le contrat prévoit une avance remboursable de 130 K€ avec la Région Occitanie pour un taux d'avance remboursable de 16.55% des dépenses totales programmées. Le contrat prévoit une avance remboursable de 260 K€ pour la BPI pour un taux d'avance remboursable de 33.11% des dépenses totales programmées.

Au 30 juin 2021, le montant perçu par la société s'élève à 390 K€ dont 300 K€ perçus en août 2017 (dont 100 K€ pour la Région Occitanie et 200 K€ pour la BPI), et 90 K€ perçus en novembre 2019 (dont 30 K€ pour la Région Occitanie et 60 K€ pour la BPI).

Au cours du premier semestre 2021, 30 K€ ont déjà été remboursés, dont 20 K€ pour la BPI et 10 K€ pour la Région Occitanie. 17 K€ ont été remboursés en 2019 et 53 K€ en 2020. Le solde restant à rembourser s'élève à 290 K€ au 30 juin 2021.

L'échéancier forfaitaire de remboursement, est le suivant :

30/09/2021	20 000
31/12/2021	20 000
31/03/2022	20 000
30/06/2022	20 000
30/09/2022	25 000
31/12/2022	25 000
31/03/2023	25 000
30/06/2023	25 000
30/09/2023	27 500
31/12/2023	27 500
31/03/2024	27 500
30/06/2024	27 500
Total	290 000

Ce montant correspond au montant maximum d'avances remboursables prévu initialement par le contrat et effectivement perçues par la société. Abivax a décidé en septembre 2019 de mettre fin à ce programme en raison de l'existence d'un vaccin en cours d'homologation pour cette indication ainsi que de l'évolution de la conjoncture macroéconomique des financements publics.

3. BPI – RNP-VIR

Contrat BPIFRANCE pour financer le projet Structurant de R&D Pour la Compétitivité dénommé « RNP-VIR ». Ce financement a été accordé dans le cadre des Investissements d'Avenir.

Le contrat prévoit une avance remboursable de 6 298 K€ pour un taux d'avance Remboursable de 50% des dépenses totales programmées.

Au 30 juin 2021, le montant perçu par la société s'élève à 4 032 K€ dont 1 756 K€ perçus en septembre 2017, 346 K€ perçus en août 2018 et 1 930 K€ perçus en novembre 2019.

Les retours financiers s'effectueront au moyen de versements déterminés, en fonction des prévisions de chiffre d'affaires généré par l'exploitation directe ou indirecte, des produits ou services issus du projet.

Le montant des échéances de remboursement tient compte d'une actualisation au taux annuel de 0,95% calculée selon les modalités contractuelles.

L'échéancier forfaitaire de remboursement, lié à la réussite du projet, est le suivant :

<u>31/03/2022</u>	<u>411 K€</u>
<u>30/06/2022</u>	<u>411 K€</u>
<u>30/09/2022</u>	<u>411 K€</u>
<u>31/12/2022</u>	<u>411 K€</u>
<u>31/03/2023</u>	<u>411 K€</u>
<u>30/06/2023</u>	<u>411 K€</u>
<u>30/09/2023</u>	<u>411 K€</u>
<u>31/12/2023</u>	<u>411 K€</u>
<u>31/03/2024</u>	<u>411 K€</u>
<u>30/06/2024</u>	<u>411 K€</u>
<u>30/09/2024</u>	<u>411 K€</u>
<u>31/12/2024</u>	<u>411 K€</u>
<u>31/03/2025</u>	<u>411 K€</u>
<u>30/06/2025</u>	<u>411 K€</u>
<u>30/09/2025</u>	<u>411 K€</u>
<u>31/12/2025</u>	<u>411 K€</u>
Total	6 576 K€

Ce montant correspond au montant maximum d'avances remboursables prévu initialement par le contrat. Dans le cas où le montant total des avances remboursables effectivement versé par Bpifrance serait inférieur à la somme convenue initialement, les remboursements indiqués ci-dessus seront réduits au prorata des sommes versées.

Le cas échéant, la société devra aussi verser une annuité de 50% du produit généré par la cession des titres de propriété intellectuelle issus du projet, ainsi que de la cession des prototypes, préséries et maquettes réalisées dans le cadre du projet.

Si le remboursement de l'avance est effectué dans les conditions présentées ci-dessus, la société versera à BPIFRANCE, pendant une durée de 5 années consécutives après la date de terminaison de l'échéancier et dès lors qu'elle aura atteint un montant cumulé de chiffre d'affaires hors taxes égal ou supérieur à 25 000 K€, 3% du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du projet.

Le montant des versements complémentaires est plafonné à la somme de 5 500 K€.

La période totale incluant les remboursements forfaitaires et le versement de l'intéressement est limitée à 15 ans.

4. BPI – COVID-19

Contrat BPIFRANCE pour financer le projet Structurant de R&D Pour la Compétitivité dénommé « COVID 19 ». Ce financement avait été accordé dans le cadre des Investissements d'Avenir.

Cette étude était sous la pleine propriété d'Abivax et était réalisée avec la collaboration du CHU de Nice qui gérait directement une partie du financement de l'essai clinique COVID-19. Le montant total de l'aide était ainsi de 36 010 K€ dont 19 836 K€ allouée à Abivax (15 869 K€ en avances remboursables et 3 967 K€ en subventions) et 16 174 K€ au CHU de Nice (100% subventions à un taux de 100% de dépenses estimées).

Le contrat prévoyait ainsi une avance remboursable de 15 869 K€ pour un taux d'avance Remboursable de 64% des dépenses totales programmées.

Le montant perçu par la société en juin 2020 s'élève à 6 348 K€.

Au vu des résultats de l'étude et des recommandations du Comité de Surveillance de la sécurité des données (*Data Safety Monitoring Data*), Abivax a mis fin à l'étude le 5 mars 2021. BPIFRANCE ayant constaté l'échec du projet, l'avance remboursable de 6 348 K€ a été transformée en subvention. Au 30 juin 2021, le solde de l'avance remboursable s'élève donc à 0.

Subventions accordées par des organismes publics

1. Projet CARENA

Le contrat avec BPIFRANCE prévoyait un versement maximum de 1 397 K€ soit un taux de subvention de 45% des dépenses en recherche industrielle sur des étapes spécifiques. Au 30 juin 2021, la société a déjà perçu un montant total de 1 187 K€.

2. Projet RNP-VIR

Le contrat avec BPIFRANCE prévoit un versement maximum de 2 111 K€ soit un taux de subvention de 50% des dépenses en recherche industrielle sur des étapes spécifiques. Au 30 juin 2021, la société a déjà perçu un montant de 1 122 K€ (dont 347 K€ reçus en septembre 2017, 485 K€ en août 2018 et 290 K€ en novembre 2019).

3. Projet COVID-19

Le contrat avec BPIFRANCE prévoyait un versement maximum de 3 967 K€ soit un taux de subvention de 16% des dépenses en recherche industrielle sur des étapes spécifiques. Le montant perçu par la société en juin 2020 s'élève à 1 587 K€.

Comme mentionné plus haut, Abivax a mis fin à cette étude et BPIFRANCE a constaté l'échec du projet. Au 30 juin 2021, Abivax a estimé le financement total du projet pour la partie concernant Abivax à 11 214 K€ suivant les conditions demandées par BPIFRANCE. 1 587 K€ et 6 348 K€ (avance remboursable requalifiée en subvention) ayant déjà été perçus en 2020, le solde de la subvention à percevoir s'élève à 3 279 K€. Les discussions étant toujours en cours avec BPIFRANCE, ce montant est susceptible d'évoluer.

Note 11 – DETTES**Etat des dettes**

Le total des dettes à la date d'arrêté des comptes s'élève à 52 687 K€ et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

En milliers d'euros	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)	26 799	7 955	18 844	
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	5 000		5 000	
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 868	18 868		
Personnel et comptes rattachés	928	928		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	859	859		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	216	216		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes (**)	18	18		
Produits constatés d'avance				
Total	52 687	28 843	23 844	0
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	2 184			
(**) Dont envers les groupes et associés				

(*) Les frais de terminaison de l'emprunt obligataire souscrit en 2018, 2019 et 2020 ont été comptabilisés en Prime de Remboursement des Obligations et viennent augmenter le montant des dettes financières pour 2 400 K€

Charges à payer

En milliers d'euros	Montant
Fournisseurs - Fact. Non Parvenues	11 301
Prov P/Conges Payes	365
Personnel - Charges Payer	563
Prov Chg Soc/Cp	165
Autres Chg Soc A Payer	248
Etat - Autres charges à payer	109
Taxe Apprentissage Payer	6
Formation Continue Payer	5
Total	12 762

Note 12 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le montant total de ces dépenses s'est élevé à 23 955 k€ pour le premier semestre 2021 contre 34 526 K€ pour l'année 2020 et 13 468 K€ pour le premier semestre 2020.

Parmi ces frais de recherche et développement, une partie a été sous-traitée à des prestataires. Le montant de ces frais sous-traités est de 17 904 K€ pour le premier semestre 2021 contre 26 390 K€ pour l'année 2020 et 10 063 K€ pour le premier semestre 2020.

Note 13 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel sur le 1^{er} semestre 2021 est de +99 K€. Il est composé de :

- Produits exceptionnels de 99 K€ correspondant aux plus-values dégagées sur les cessions d'actions propres

Note 14 – IMPOTS SUR LES BENEFICES**Crédit d'impôt recherche**

La société ayant une activité de recherche et développement, elle bénéficie du crédit d'impôt recherche.

Le montant du Crédit d'impôt recherche pour l'année 2019 était de 4 251 K€. Il a été préfinancé par un organisme habilité, pour un montant de 3 783 K€ en février 2020. Du fait des garanties du préfinancier et de l'absence de remboursement de la part de l'administration fiscale, il reste encore des sommes à recouvrer pour un total de 106 K€.

Le montant du Crédit d'impôt recherche pour l'année 2020 était de 2 575 K€. Son remboursement a été intégralement effectué en août 2021 par l'administration fiscale.

L'activité de recherche et développement de la société au cours du 1^{er} semestre 2021, déduction faite d'une subvention à percevoir de 3 279 K€, a permis de dégager un crédit d'impôt recherche de 1 611 K€.

Impôts sur les sociétés

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé en résultat sur la ligne « impôts sur les bénéfices » correspond au produit du crédit impôt recherche.

Les déficits fiscaux et amortissements reportables dont dispose la société s'établissent à 200 929 K€ au 30 juin 2021.

L'imputation de ces déficits est plafonnée à 50% du bénéfice imposable de l'exercice, cette limitation est applicable à la fraction des bénéfices qui excède 1 million d'euros. Le solde non utilisé du déficit reste reportable sur les exercices suivants, et est imputable dans les mêmes conditions sans limitation dans le temps.

Note 15– ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES**Eléments du bilan**

En milliers d'euros	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Total Immobilisations		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Capital souscrit appelé, non versé		
Total Créances	0	
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total Dettes	0	

Relations avec les entreprises liées : NEANT

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : NEANT

Note 16 – ENGAGEMENTS FINANCIERS**Engagements donnés**

	Montant en milliers d'euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	798
Engagements de crédit-bail mobilier	0
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Commandes fermes</i>	30 561
Autres engagements donnés	30 561
Total	31 359
Dont concernant :	
Les dirigeants	137
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements pris dans le cadre de contrats de licence pour l'utilisation de brevets

Le programme de développement de plusieurs des produits de la Société s'inscrit dans le cadre d'accords de licence à long terme avec des institutions académiques et des centres de recherche pour développer ses plateformes technologiques, ainsi qu'avec des partenaires propriétaires de brevets pour compléter le portefeuille de candidats-médicaments.

Ces accords comportent des engagements financiers significatifs fixes et variables. Les engagements consistant en des versements forfaitaires fixes sont conditionnés au franchissement de diverses étapes clés précisées contractuellement. La charge correspondante sera enregistrée en comptabilité une fois toutes les conditions contractuelles remplies. Les engagements variables consistent en des versements futurs de redevances calculées sur la base des revenus qui seront dégagés lors de la commercialisation des produits développés ou lors de la concession de sous-licences à des tiers.

Les principaux accords de licence concernant des produits portefeuille sont les suivants :

Une plateforme « Modulation de la biogénèse d'ARN » basée sur des technologies mises au point conjointement avec le CNRS (Montpellier, France) et l'Institut Curie (Orsay, France).

Une plateforme « Stimulation Immunitaire » fondée sur une propriété intellectuelle licenciée auprès du Scripps Research Institute (États-Unis).

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 798 K€. Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation CNC 03-R-01 du 1^{er} avril 2003.

Commandes fermes

Pour conduire ses programmes de développement, la Société est fréquemment conduite à conclure des accords de collaboration avec des partenaires ou des sous-traitants, publics et privés. Du fait de la durée des programmes, ces accords peuvent être pluriannuels et comporter des engagements financiers significatifs.

Le montant des commandes engagées mais non livrées (et donc non comptabilisées en factures à recevoir ou en fournisseurs) a été estimé à 30 561 K€ au 30 juin 2021.

Engagements reçus

Dans le cadre des contrats d'aide à l'innovation « Carena », « RNP-VIR » et COVID-19 signés avec Bpifrance, les sommes maximales restant à recevoir par Abivax postérieurement au 30 juin 2021, sous réserve de justifier du montant de dépenses prévues et du passage d'étapes scientifiques clés, sont les suivantes.

	Montant en milliers d'euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
<i>Avance remboursable RNP-VIR</i>	2 266
<i>Avance remboursable Carena</i>	1 643
<i>Avance remboursable COVID-19</i>	0
<i>Subvention RNP-VIR</i>	989
<i>Subvention Carena</i>	210
<i>Subvention COVID-19</i>	<i>En cours</i>
Total*	5 107
Dont concernant :	
Les dirigeants	NEANT
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

* Hors Subvention COVID-19, dont le montant du financement total est susceptible d'évoluer en fonction des discussions avec BPIFRANCE.

Note 17 – EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel : 27,67 personnes (contre 26,83 personnes au 31 décembre 2020).

	30/06/2021	31/12/2020
	Personnel salarié	Personnel salarié
Mandataires sociaux	1,00	1,00
Cadres	23,67	22,00
Non cadres	3,00	3,83
Total	27,67	26,83

Cet effectif se décompose de la manière suivante sur les différents sites géographiques de l'entreprise

	30/06/2021	31/12/2020
	Personnel salarié	Personnel salarié
Paris	14,67	13,83
Montpellier	13,00	13,00
Total	27,67	26,83

Note 18 – HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En milliers d'euros	30/06/2021	31/12/2020
Audit		
Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels		
Emetteur	39	81
Filiales intégrées globalement		
Autres diligences prévues par la loi		
Emetteur	13	2
Filiales intégrées globalement		
Sous-total	52*	83*
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement		
Juridique, fiscal, social		
Autres (à préciser si supérieur à 10% des honoraires d'audit)		
Sous-total	0	0
TOTAL GENERAL	52*	83*

* Sur ces 52 K€, seul 38 k€ correspondent aux travaux réalisés pour le premier semestre 2021, 1 K€ correspondant à une régularisation des honoraires provisionnés au 31 décembre 2020. Sur les 83 K€, seuls 78 K€ correspondent aux travaux effectivement réalisés pour l'exercice clos au 31 décembre 2020. Les 5 K€ supplémentaires correspondent à une régularisation des honoraires provisionnés au 31 décembre 2019.